

SOMMAIRE :

P1 : Edito

P2 : Hommage à Samuel Paty

P3 : Point sur les salaires dans le 1er degré, point sur le budget 2021 pour le 2nd degré

P4 : point sur la rentrée de novembre et conférence de presse du gouvernement

P5 : Déclaration de la FSU pour le CDEN du 8 octobre 2020

P6 : Perte d'autonomie : la 5^e branche, cheval de Troie de la sécurité sociale

P7 : Mardi 13 octobre : grève des CIO

P8 : ruptures conventionnelles de contrats au Conseil Départemental du Cher, Mineurs isolés : stop aux insultes

P9 : grenelle des professeurs, Décès de Louis Astre

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 14/11/2020

EDITO

Kévin DUPLEX



Malgré les revirements ministériels, les consignes contradictoires et la grande confusion qui a régné, la communauté éducative a tenu à rendre lundi 2 novembre un hommage digne de ce nom à Samuel Paty

A travers cet hommage, les personnels et les élèves ont dit ensemble leur émotion, leurs pensées en direction de la famille et des proches de leur collègue, et aussi qu'ils n'oublieraient pas qu'un professeur a été assassiné lâchement pour avoir exercé ses missions. Les personnels ont prouvé aussi qu'il fallait préparer collectivement la façon de s'adresser aux élèves, de trouver les mots pour leur permettre de s'exprimer afin de s'approprier les notions complexes de laïcité et de liberté d'expression qui permettent le vivre ensemble.

Cet attentat pose des questions lourdes qu'il convient de traiter sur le fond. Dans un revirement indigne de situation de dernière minute, le ministère a reculé et n'a pas autorisé les personnels à se réunir le lundi matin pour préparer cette journée et faire remonter les besoins en termes de protection et de formation.

Plus que jamais le rôle de l'éducation, celui de l'émancipation des individus, celui de la construction du vivre ensemble est apparu comme essentiel. Le soutien du

pays aux enseignants s'est manifesté, il doit se traduire par des mesures et une véritable revalorisation des métiers de l'éducation.

La situation sanitaire dans laquelle se trouvent notre pays et notre département est préoccupante.

Après l'épisode inédit que nous avons vécu avec le 1er confinement et alors que nous sommes entrés dans le 2^{ème} confinement, les conséquences négatives se font déjà ressentir.

La rentrée sociale est plus que compliquée pour une grande partie de la population. La crise économique touche d'abord les plus précaires : contractuels, intérimaires, les jeunes. La part de l'aide aux minimas sociaux dans les 100 milliards d'euros du plan de relance est proche de 0! *A contrario*, le gouvernement fait le choix de poursuivre sa politique d'investissement dans les entreprises sans contrepartie sociale (comme pour le CICE).

On en voit déjà les premiers résultats : licenciements annoncés comme à l'entreprise Comatelec à St Florent, poursuite de la casse du système de santé, du service public et peu de perspective pour l'environnement.

La COVID 19 ne doit pas non plus servir de prétexte à tous les reculs sociaux possibles !

Il nous faudra donc continuer les actions, à tout niveau (malgré le contexte actuel) afin d'obtenir de réelles avancées pour la fonction publique et une reconnaissance véritable de tous les agents.

SAMUEL PATY - 16 OCTOBRE 2020 : L'HORREUR

Vendredi 16 octobre, à l'angle d'une rue de Conflans Sainte-Honorine, notre collègue est tombé.

Samuel Paty est tombé au combat, celui qu'il menait inlassablement dans ses classes auprès de ses élèves, le combat de la raison contre l'obscurantisme, le combat de l'intelligence contre les fanatismes. Ce combat, il le menait avec les armes qui sont les nôtres, les mots et les images.

Aujourd'hui, il nous appartient de le poursuivre, tout autre hommage serait vain et insultant pour celui qui donna sa vie pour éclairer les consciences. Samuel n'est pas mort dans un attentat terroriste aveugle, il a été exécuté pour ce qu'il représentait, l'un des derniers remparts républicains contre les intégrismes. Certains l'ont dénoncé, d'autres ont jugé et condamné, puis dans la lumière d'une soirée d'automne, un bourreau est venu et a exécuté la sentence, froidement.

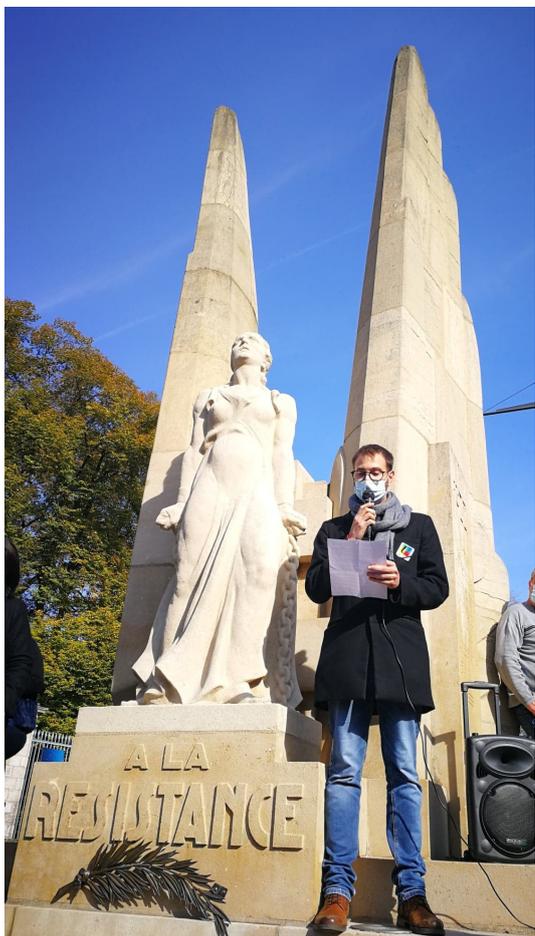
Aujourd'hui, nous avons peur. Nier cette peur ne servirait à rien. Nous avons peur mais cette peur doit servir de socle à nos luttes futures contre cet obscurantisme qui se répand dans nos classes, nos cours de récréation. Nous avons peur et le monde nous apparaît soudain plus menaçant.

Aujourd'hui, nous pensons à Samuel, à ces derniers mots qu'il a dû dire à ses élèves en refermant la porte de la classe. Nous pensons à ces promesses d'au revoir qui ne se réaliseront plus, à cet élève qui aura été le dernier et qui sait désormais qu'il a été celui qui a échangé l'ultime regard complice de Samuel.

Mais demain, en poussant le portail de nos établissements, nous saurons que notre peur n'est rien face à la terreur que nous inspirons à ceux qui veulent nous faire taire. Nous comprendrons alors que la raison et l'intelligence sont les armes vraies qui font vaciller les terroristes.

Demain, lorsque nous penserons à notre collègue Samuel Paty, nous saurons que tant que nous resterons, tant que nos mots et nos images feront trembler les lâches qui s'habillent de fondamentalisme, nous aurons gagné le combat de la raison.

Que jamais ne vienne le jour où nous nous résoudrions à nous taire, ce jour-là nous aurions tout perdu.



POINT SUR LES SALAIRES DANS LE 1^{ER} DEGRÉ

À la veille d'un « Grenelle », dont l'enveloppe n'est pas à la hauteur du vocable utilisé, et alors que « l'observatoire des rémunérations », lancé par le ministre, fête ses deux ans, le SNUipp-FSU fait le point sur la réalité des salaires enseignants.

Bilan social, notes de la DEPP, rapports de l'OCDE... les documents s'accumulent et dressent tous un état des lieux alarmant des salaires enseignants en France. Le pouvoir d'achat des enseignantes et enseignants de l'Hexagone est en baisse, ce qui les fait dégringoler sur l'échelle sociale. Alors que le ministre communique sur le « Grenelle » à venir, le SNUipp-FSU rappelle quelques chiffres et comparaisons qui ne sont surement pas inconnus de « l'observatoire des rémunérations » annoncé par le ministre si tant est qu'il n'ait jamais existé, mais qui doivent maintenant aboutir à des décisions concrètes.

Les PE français en comparaison de leurs homologues des pays de l'OCDE :

Malgré un nombre d'heures de classe supérieur et des effectifs plus importants, les enseignantes et enseignants français touchent en moyenne 37 % de salaire en moins que la moyenne des onze pays comparables au bout de 15 ans d'exercice et 23% de moins que la moyenne des pays de l'OCDE.

Rémunérations inférieures aux autres cadres de la fonction publique

Pourtant classés en catégorie A, les enseignantes et les enseignants perçoivent des rémunérations très inférieures à celles des autres cadres de la fonction publique. En raison d'indemnités qui constituent plus de 30% de leur rémunération, certain-es agent-es classé-es en catégorie B ont une rémunération moyenne supérieure à celle des PE.

En comparaison les primes et indemnités des enseignantes et des enseignants du 1er degré constituent 7% de leur traitement. Ainsi un brigadier de la police nationale, fonctionnaire de catégorie B, gagne en moyenne 2 777 euros quand la moyenne des PE se situe à 2 404 euros

Et par rapport au SMIC ?

Alors que le métier de professeur des écoles n'est accessible qu'à partir de bac+5, un-e enseignant-e débutant-e ne touchera en premier salaire que 1,21 fois le SMIC (soit 1 480 euros net). Il ou elle devra attendre 6 années de carrière pour toucher 1,5 fois le SMIC, et environ 20 années de carrière pour toucher 2 fois le SMIC.

Et pour les femmes ?

Alors que l'égalité salariale est garantie par le statut de la fonction publique, on constate des écarts significatifs entre les femmes et les hommes. Dans le premier degré, le salaire net des hommes est ainsi supérieur de 11% à celui des femmes.

Et c'est bien le déroulement de carrière (rythme de passage au sein de la classe normale, accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle) qui est déterminant. L'écart salarial s'accroît ainsi de quinze jours de salaire en début de carrière jusqu'à plus d'un mois et demi de salaire en fin de carrière.

Et pour les AESH ?

Grand-es oublié-es des annonces, les AESH sont pourtant plus de 100.000 dans les écoles ce qui représente un tiers des effectifs enseignants. Les AESH peuvent prétendre à un CDI, au bout de 6 ans de CDD, mais à ce jour il n'existe aucun statut de fonctionnaire pour ces fonctions pourtant indispensables dans cette école dite inclusive. Leur grille salariale compte 8 échelons et le salaire maximum est de 1 390 euros net au 8ème. Actuellement, plus de 96 % des AESH sont en temps incomplet, souvent de 24h (61 % d'un temps complet) se traduisant par des salaires nets mensuels compris entre 750 et 850 euros.

POINT SUR LE BUDGET 2021 POUR LE SECOND DEGRÉ

Le ministère se moque totalement de l'augmentation des effectifs de la situation sanitaire qui impose particulièrement des mesures pour faire baisser les effectifs par classe à court et moyen terme et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail et une rentrée hors normes.

Avec **1800 suppressions** d'emplois dans le second degré public au budget 2021, cela porte à **7490 le nombre d'emplois supprimés depuis 2018** alors que pendant le même temps les **effectifs auront augmenté de près de 68 000 élèves**.

Comme chaque année, le ministère prétend compenser

ces suppressions d'emplois en obligeant les enseignants en place à travailler plus. Les chiffres dépassent l'entendement cette année : l'équivalent de 2500 ETP seraient financés en heures supplémentaires. Quel mépris ! Le Ministre n'hésite pas à laisser croire qu'« exténué plus pour gagner plus » fait partie de la revalorisation promise.

Il faut engager un plan pluriannuel de recrutement et revaloriser vraiment nos métiers pour les rendre attractifs. Dans les mois à venir, nous porterons partout nos propositions pour convaincre qu'une école ambitieuse nécessite investissement et respect des personnels. Un changement de politique s'impose.

POINT SUR LA RENTRÉE DE NOVEMBRE

Alors que la situation sanitaire est critique et en particulier dans le département du Cher où l'Hôpital Jacques Cœur sature depuis déjà plusieurs semaines, victime des politiques libérales qui ont petit à petit conduit à la démolition de notre service public de santé (fermeture de lits, baisse des recrutements, précarité des salaires,...), la rentrée de novembre ne s'est pas faite à la hauteur des enjeux de santé.

Si lors de son allocution le Président de la République a annoncé des protocoles sanitaires renforcés pour les établissements scolaires à tout niveaux, les annonces faites par le ministre de l'Éducation Nationale ont fait office de véritable douche froide. Ponctuant les nouveaux points du protocoles sensés diminuer le brassage des élèves par des « si possible », « autant que possible », « en fonction des conditions matérielles »,... le protocole sanitaire ne contient qu'une véritable nouveauté : le port du masque dès 6 ans en classe.

Cela aurait pu passer inaperçu et il a été difficile de communiquer ce paradoxe entre les discours du ministre et du Président dans les médias. Mais, heureusement, les lycéens et le SNES, se sont emparés des conditions sanitaires lamentables dans les établissements du 2nd degré. Grâce au partage de photographies de couloirs, de cantines, de salles de classes ; par des grèves immédiates dans certains établissements de la région parisienne et malgré la répression sur les lycéens, le scandale a fini par faire presse !

Quelques jours plus tard, le ministre annonçait des mesures. Lesquelles ? Celles d'un ministre menteur qui arrive à fournir des chiffres de contamination 20 fois inférieures à celle des organismes de santé. Celles d'un

ALLOCUTION DU JEUDI 12 NOVEMBRE

Dans ce contexte, l'allocution du 12 novembre était très attendue. Déchaînés, les médias y allaient tous de leurs pronostics dont le plus croustillant pour eux était la fermeture des lycées. Mais, que peut-on retenir de cette allocution ?

Un premier ministre dépassé qui explique qu'il est content du confinement qu'il a mis en place et qui réveille la colère des agents hospitaliers en annonçant que personne dans les hôpitaux ne demande l'ouverture de lits.

Une ministre du travail qui a eu besoin de faire une enquête pour découvrir que tous les métiers ne sont pas télétravaillables (inventant par là même un nouveau mot).

ministre menteur qui continue d'affirmer dans les médias que les élèves de collège sont moins contaminants que les élèves de lycées, balayant de la main toutes les études solides sur le sujet. Ces mesures ont été prises à la fois pour calmer les médias et pour semer la zizanie dans les établissements scolaires. Le ministre, à quelques jours d'un grève, a décidé de ne lâcher du lest que pour les lycées espérant ainsi créer une confrontation entre premier et second degré et même au sein du second degré. Et quelles mesures, puisque, rapportant toutes les décisions au local, elles peuvent se résumer en quelques mots : débrouillez vous !

Dans le Cher, on se retrouve alors avec des lycées avec des modes de fonctionnements complètement différents et qui ne résolvent pas toujours les conditions sanitaires : alternance de présentiel et de distanciel en fonction des niveaux (avec une grande panoplie de situations différentes), des demi classes,... Certains chefs d'établissements ont même demandé aux parents d'élèves et aux élèves de voter pour la combinaison qu'ils préféreraient.

Dans ces circonstances, la grève du 10 novembre aurait pu être un fiasco. Bien heureusement, les enseignants et les agents n'ont pas été dupes et se sont fortement mobilisés montrant par là même, que les réponses du ministre étaient insuffisantes. Le SNES continuera à porter des revendications fortes et mettra tout en œuvre pour y parvenir : mise en place des demi groupes, augmentation du nombre de personnels (AED, AESH, enseignants, PsyEN, CPE, agents,...),...

Enfin, il apparaît que le ministre de l'Éducation nationale n'est plus apte à mener son ministère et doit démissionner. Il personnifie un management plein de mépris et de décisions hâtives. Un management qui épuise les personnels à tous les niveaux. Il met en danger les élèves et les personnels ainsi que leurs familles. Cette situation n'a que trop duré.

Un ministre de l'Éducation nationale qui ne parle que des mesures qu'il a déjà mis en place dans les lycées, oublie les collèges et ne cite les écoles que pour parler des évaluations de début d'année.

Un gouvernement complètement à côté de la plaque, qui ne prend pas la mesure de la situation sanitaire que traverse notre pays et qui vient faire de l'affichage médiatique. On n'aura pas manqué les gros plans de la caméras sur le premier ministre qui remet bien son masque après avoir parlé et sur les ministres qui se désinfectent les mains au gel hydroalcoolique quand ils arrivent au pupitre. Une mise en scène pour ne rien annoncer et repousser l'échéance à la semaine suivante.

DÉCLARATION DE LA FSU POUR LE CDEN DU CHER

DES PERSONNELS EN SOUFFRANCE ET DES BUDGETS DE COLLÈGES EN HAUSSE.

Nous aimerions, pour ouvrir cette déclaration, remercier, et c'est suffisamment rare pour que nous le soulignons ici, remercier donc, le Conseil départemental pour les réels efforts financiers qu'il a consentis sur ce budget. Avec près de 12% de hausse, le Conseil départemental du Cher nous présente cette année un budget cohérent face à la situation que nous affrontons.

La FSU ne peut que se féliciter d'une telle orientation budgétaire. Cependant, force est de constater que le contraste est saisissant avec l'attitude adoptée par notre ministère de tutelle. Quand le département prend conscience de la gravité de la situation sanitaire, le ministère de l'Éducation nationale fuit ses responsabilités.

Au mépris désormais habituel de notre ministre, il faut dorénavant ajouter le cynisme et l'incurie. La France vit une situation sanitaire sans précédent et M. Blanquer ne témoigne d'aucune volonté d'en prendre la mesure.

Monsieur le DASEN, nous vous laissons le soin d'expliquer aux parents et aux élus présents ce soir que face à l'impossibilité de respecter une quelconque distanciation physique, conséquence directe de l'augmentation des effectifs dans de nombreux collèges et lycées, le ministère annonce la suppression de 2000 postes supplémentaires dans le secondaire. La logique de ces décisions nous échappe encore.

Face à cette pandémie, on peut se donner les moyens de faire face ou bien on peut détourner le regard, poursuivre imperturbablement un train de réformes délétères qui n'auront d'autres conséquences que de rendre cette situation encore plus insupportable.

Mesdames, Messieurs, je crois que ce soir chacun peut voir les choix qui ont été faits, chacun saura qui féliciter ou blâmer pour ce qui adviendra. En ce qui concerne la FSU, notre opinion est déjà faite...

(...)

Cette rentrée est hors norme et ses conséquences étaient prévisibles. La FSU l'a dit et répété : personne ne peut sortir indemne de deux à trois mois d'école à distance. Des aménagements de programmes étaient nécessaires pour éviter que des élèves ne se trouvent en grande difficulté dès la rentrée. Il fallait prendre le temps de reconstruire les conditions indispensables pour des apprentissages solides, plutôt que de se lancer dans une course folle pour boucler des programmes lourds et élitistes dans les collèges et lycées, ou de poursuivre en lycée professionnel des dispositifs (co-intervention, chef-d'œuvre) inadaptés aux besoins et décriés par les enseignants. Pour tout cela et pour respecter les consignes sanitaires, les effectifs devaient

être allégés dans les classes. Les premiers retours confirment les difficultés des élèves. Quand le ministre va-t-il enfin entendre raison ?

Mais pendant ce temps, de plateau de télévision en plateau de télévision, le ministre continue à balader le grand public, à désespérer les enseignants. Après l'observatoire des salaires mis en place en 2018, nous voici au Grenelle des professeurs. Des mots et de la manipulation de symboles, pour mieux cacher le néant. Aucune vraie mesure, des promesses revues à la baisse et un ministre qui, prétendant être le ministre des enseignants, se montre bien peu à leur écoute, les méprise quand il ne les ignore pas.

Que dire d'un calendrier du baccalauréat décrété sans concertation avec les organisations syndicales, annoncé dans un journal avant même que le BO ne soit publié. Un calendrier hors sol qui ne prend pas en compte les conséquences du confinement. Un calendrier façonné par un ministère qui poursuit sa course dans les réformes sans jamais vouloir ouvrir les yeux, sans jamais vouloir prendre connaissance des souffrances des élèves qui subissent un lycée en perte de sens et des enseignants éreintés par les changements de programmes, leur lourdeur et leurs incohérences.

Dans les collèges, la situation n'est pas plus enviable avec de nouveaux programmes bien alourdis. Voici la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'Éducation Nationale. Des personnels, usés, pressés jusqu'à la moelle, obligés d'appliquer des réformes bâclées et injustes dans des conditions sanitaires déplorables. Des personnels maltraités par l'administration et mal payés.

Personne ne pourra dire qu'il n'a pas été prévenu.

Déclaration complète dans la section Cher du site du SNES académique (orleans.snes.edu)



PERTE D'AUTONOMIE : LA 5^E BRANCHE, CHEVAL DE TROIE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La perte d'autonomie est l'état durable d'une personne qui, du fait de limitations de ses capacités motrices, mentales, psychiques ou sensorielles, se trouve dans l'incapacité de réaliser les ou certains des actes de la vie quotidienne. Elle peut survenir à tout âge, elle peut être de naissance, elle peut résulter d'accidents ou de maladies, elle peut être liée au grand âge avec l'accumulation de dégradations physiques et/ou mentales. Chacun de nous peut la rencontrer chez lui-même ou chez ses proches.

Pour compenser la perte d'autonomie les personnes ont besoin d'aides : équipements, aménagement du logement, accompagnement... Tout cela a un coût et le reste à charge peut être insoutenable.

En 1945 la Sécurité sociale a été créée en application de la mesure du programme du Conseil national de la Résistance (CNR) qui prévoyait « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ». Elle est constituée de plusieurs branches, dont la branche maladie qui couvre les risques maladie, maternité, invalidité, décès et qui intègre une commission accidents du travail/maladies professionnelles. La perte d'autonomie y aurait donc toute sa place comme 5^{ème} risque.

C'est pourquoi lors de son dernier congrès la FSU a adopté la position suivante : « la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement est une mission de service public ... La FSU rappelle ses exigences : ... **financement public à 100 % par la branche maladie de la Sécurité sociale** ... Elle réaffirme sa revendication d'un service public de la perte d'autonomie ... ».

Qu'a fait, que fait le gouvernement ?

Il y a eu des discours, des consultations, des concertations, des rapports, et la promesse d'une loi Grand âge et autonomie qui n'en finit pas d'être repoussée, encore dernièrement à 2021. Il y a urgence !

Le 7 août 2020 a été votée une loi créant au sein de la sécurité sociale une nouvelle branche consacrée à l'autonomie, concernant les personnes âgées et les personnes handicapées et en confiant la gestion à la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dont les missions vont être redéfinies. **La CNSA a été créée**, suite à la canicule de 2003, **en dehors des branches de la sécurité sociale**, mais ses ressources proviennent essentiellement de l'assurance maladie (plus de 82 % de son budget) !

Ancien directeur de la CNSA et inspecteur général des

finances, Laurent Vachey a été chargé de faire des propositions sur le périmètre, la gouvernance et le financement de la nouvelle branche. Son rapport, remis le 14 septembre, a fait le plein accord des ministres concernés qui ont décidé de mettre en œuvre plusieurs recommandations dès le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2021 et indiqué que les autres propositions feraient l'objet d'une étude approfondie. D'ores et déjà ils annoncent un effort supplémentaire de 2,5 Mds là où il en faudrait 10 rien que pour les personnes âgées. Et la CNSA sera alimentée à 90 % par la CSG.

Les pistes proposées par le rapport Vachey sont soit des mesures d'économie (par exemple durcir les conditions d'attribution des allocations), soit des hausses de prélèvements (par exemple augmenter la CSG des retraités), soit des transferts de ressources (par exemple récupérer les excédents de la branche famille ou puiser dans le fond de réserve des retraites). Il propose des mesures fiscales comme diminuer l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu, prélever sur les successions et donations, réduire le crédit d'impôt lié à l'intervention d'une aide à domicile. Ainsi ce seront les familles, les salariés et surtout les retraités qui devront payer l'aide à l'autonomie. Et d'une façon qui n'a rien à voir avec des cotisations sociales.

Et si plutôt on supprimait les exonérations de cotisations patronales, si on luttait contre la fraude aux cotisations sociales et contre la fraude fiscale ?



**LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !**

MARDI 13 OCTOBRE : GRÈVE DANS LES CIO !

En cette rentrée 2020, le champ de l'orientation reste une des cibles privilégiées du ministre de l'Éducation nationale et symbolise bien sa vision libérale de l'École. Même si les préconisations du « rapport Charvet » n'ont pas reçu officiellement l'imprimatur ministériel, dans les faits, les recteurs les plus zélés tentent de les appliquer en continuant à restreindre au maximum le nombre de CIO, à malmenager les personnels, à faire pression sur les directeurs pour qu'ils passent aux Régions.

Tel est le cas de l'Académie Orléans-Tours qui tente d'imposer à marche forcée un nouveau schéma d'organisation des services d'Information et d'orientation. Ce dernier a pourtant été rejeté unanimement par l'ensemble des organisations syndicales au CTA du 10 décembre 2019 et par la grande majorité des personnels. Ces décisions viennent amplifier la casse des C.I.O. déjà engagée depuis quelques années.

Dans le même temps, ayant déjà mis en cause l'indépendance de l'information en la confiant aux Régions, le ministère organise la transformation des missions de l'ONISEP pour standardiser les heures dédiées à l'orientation assurées par les professeurs, pour labelliser les prestations des start-up en orientation et marginaliser les PsyEN EDO.

Dans notre académie, l'expérimentation avec la Région, dans le cadre de la « loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel », se met en place. Ce sont ainsi six postes de l'éducation nationale qui ont été mis à disposition de la Région pour créer des postes d'ingénieurs de l'orientation dans les départements, chargés d'intervenir ou de faire intervenir des « associations » dans les établissements scolaires dans le cadre des heures dédiées à l'orientation. Ces postes ont été pris sur les moyens des CIO. Ainsi, à la mi-septembre, 14 postes de PsyEn EDO n'étaient pas pourvus. Il faut que le SNES-FSU se batte pied à pied pour que des contractuels soient recrutés, sans contrepartie ! Vendredi 2 octobre, la rectrice s'est engagée auprès du Snes afin que l'ensemble des postes restés vacants soient couverts.

Ces diverses expérimentations participent à la casse des CIO et vont induire inévitablement de la confusion dans la perception, par les élèves et leurs familles, de l'identité professionnelle des différents intervenants. Dans toute l'Académie, le SNES-FSU dénonce la dégradation des conditions de travail effectives dans les C.I.O., qui a directement des répercussions sur le travail effectué par les PsyEn EDO en établissements scolaires.

Pêle-mêle : des locaux largement sous-dimensionnés (CIO Tours/Joué-lès-Tours) ou inadaptés (CIO Chartres) ou inexistantes (CIO d'Amboise), des conditions

matérielles pour un travail d'équipe et un service de qualité rendu aux usagers non remplies (pas de possibilité de connexion internet dans tous les bureaux d'accueil voire pas de postes informatiques à l'heure de la dématérialisation de l'information et des procédures), des suppressions de postes administratifs (CIO Chartres, Bourges, Tours, Joué-lès-Tours...), le gel de poste de DCIO (Vendôme, Vierzon, Saint Amand-Montrond, Le Blanc)

Les collectifs de travail sont mis à mal et nous constatons une détérioration, à notre corps défendant, de « l'offre » de services en direction de nos publics. En effet, le travail d'équipe est primordial pour nourrir le travail des PsyEn EDO en établissements. Non seulement les personnels se sentent oubliés et méprisés, mais toutes les conditions sont réunies pour « invisibiliser » ces services publics d'orientation de l'Éducation Nationale pourtant essentiels sur le territoire. Et cela favorise le développement du privé dans le champ de l'orientation et du coaching.

Le SNES-FSU continuera à défendre un modèle de CIO avec un DCIO affecté dans chaque CIO et un nombre suffisant de personnels administratifs, préalable indispensable pour rendre un service public de qualité. Pour le SNES-FSU, les CIO sont un rouage essentiel du service public d'Éducation Nationale. Par leurs connaissances des processus psychologiques et des déterminismes sociaux ou genrés en jeu dans l'élaboration des projets d'orientation, leurs échanges et construction de pratiques collectives, leur vision globale du système de formation élaborée en CIO et la prise en compte des jeunes dans leur globalité, le travail des PsyEN EDO est fondamental dans l'accompagnement des projets d'orientation des élèves.

Si le SNES-FSU reconnaît que la collaboration des PsyEN EDO et des différents personnels de l'Éducation Nationale (CPE, PP, Professeurs, infirmières, AS...) est indispensable, il est urgent de stopper la tendance actuelle qui consiste à dévier les missions des PsyEN EDO vers un accompagnement des équipes éducatives au détriment de l'accompagnement des élèves. Le maillage territorial des CIO tel qu'il existe est nécessaire pour assurer ces missions : c'est dans ces lieux que peuvent être accueillis des publics extérieurs aux établissements, parfois éloignés de l'école, en grande difficulté. Les CIO ont un rôle social fondamental.

C'est aussi dans les CIO que les PSYEN construisent collectivement leur travail, échangent leurs pratiques et nouent des partenariats indispensables (structures médico-sociales, associations, missions locales, pôle emploi, PsyEN EDA...) : le CIO est donc un outil de travail essentiel dans la réalisation de leurs missions.

RUPTURES CONVENTIONNELLES DE CONTRATS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CHER - SNUTER-FSU

Dès le début de son mandat au Conseil départemental, le président Autissier a affiché la couleur : 10 % de réduction de la masse salariale ! Durant la période de confinement l'administration a « bien travaillé » pour établir une liste d'agents « encombrants » ... Voici donc le nouveau plan de licenciement déguisé du Président : la rupture conventionnelle validée en CODIR par les 3 DGA.

Un nouveau cap est franchi et pas des moindres. La méthode est simple, le DGA choisit les agents dont il veut se débarrasser, quelles qu'en soient les raisons : immersion, reclassement, mésentente avec le responsable, souffrance sur le poste de travail, restructuration d'un service ou tout simplement pour supprimer le poste d'un agent...

Certains agents ont eu la fâcheuse surprise d'être convoqués par la DRH et leur directeur pour un "simple rendez-vous", dont le motif est extrêmement flou : « évoquer votre situation administrative » .

En réalité il s'agit d'inciter les agents à partir de la collectivité en les déstabilisant et en les culpabilisant lors de cet entretien en proposant une rupture conventionnelle avec la menace d'un licenciement pour insuffisance professionnelle si l'agent refuse.

Le SNUTER18-FSU condamne fermement cette manière de traiter les agents !

MINEURS ISOLÉS : STOP AUX INSULTES

La FSU dénonce l'instrumentalisation de l'attentat commis à Paris le 25 septembre pour s'en prendre aux mineurs isolés et au service qui les prend en charge, l'ASE (aide sociale à l'enfance). Certains dont Eric Zemmour, déjà condamné pour injure et provocation à la haine raciale, n'hésitent pas à utiliser le fait que cet attentat a été commis par un individu qui avait été pris en charge par l'ASE pour généraliser et tenir des propos haineux et racistes à l'encontre de mineurs isolés.

Ces mineurs réfugiés de guerre, des crises climatiques et économiques arrivent en France sans famille, après un trajet éprouvant et traumatisant. Ils sont accueillis par les services de l'Aide sociale à l'enfance des conseils départementaux dans le cadre des missions de protection de l'enfance qui leur sont confiées par la loi affirmant le droit des enfants à être protégés, soignés et soutenus par un accompagnement social et éducatif.

Cette actualité remet en lumière la problématique de la protection de l'enfance. Depuis des années les professionnels du secteur alertent sur les difficultés d'exercice des missions de l'aide sociale à l'enfance : manque de moyens financiers et humains, manque de professionnels formés, manque de structures adaptées,

***Pour info** les indemnités minimales pour la rupture conventionnelle sont extrêmement faibles :*

- 25 % d'un mois de traitement brut par an jusqu'à dix ans d'ancienneté ;
- 40 % d'un mois de traitement brut par an de 10 à 15 ans d'ancienneté ;
- 50 % d'un mois de traitement brut par an de 15 à 20 ans d'ancienneté ;
- 60 % d'un mois de traitement brut par an de 20 à 24 ans d'ancienneté....

A ce traitement s'ajoutent :

- les départs à la retraite « forcés » pour inaptitude, alors que les agents n'ont même pas pu épuiser leurs droits à la longue maladie... et se retrouvent ainsi avec un montant de leur pension diminué,
- les déqualifications des accidents du travail en simple maladie ordinaire...

Objectifs à peine masqués : faciliter les restructurations de services , suppressions d'emploi, éviter les reconversions professionnelles, se débarrasser d'agents victimes de maltraitements au travail !

Le SNUTER18-FSU a bien sûr alerté les agents du département pour qu'ils soient vigilants et qu'ils sollicitent un accompagnement syndical.

gestion de plus en plus déshumanisée des situations... Des reportages ont souligné des dysfonctionnements du système.

Pour autant aucune amélioration des conditions d'accueil des jeunes confiés à l'ASE ne s'est opérée. L'ASE est percutée par d'incessantes restrictions budgétaires conjuguées à la non compensation par l'État du coût des politiques sociales. Cela limite sa possibilité de réponses pour pouvoir assurer pleinement ses missions de service public.

La FSU condamne les propos haineux et abjects portés à l'encontre de jeunes mineurs ainsi que la chaîne télévisée qui sert de tribune quotidienne à un de ses auteurs, polémiste délinquant et multirécidiviste.

La FSU soutient les agents du service public qui concourent à l'accompagnement social, éducatif et d'insertion des jeunes en besoin de protection.

La FSU revendique des mesures conséquentes pour améliorer les conditions de vie des enfants confiés à l'ASE et les moyens nécessaires à l'exercice des missions des travailleurs sociaux.

GRENELLE DE L'ÉDUCATION : LA MASCARADE ?

Sans doute Jean-Michel Blanquer ambitionne-t-il de rester dans l'histoire, en tout cas celle de l'Éducation nationale, en proclamant sa volonté de lancer mi-octobre le « Grenelle des professeurs », conçu en lien avec les travaux de l'agenda social pour la mise en œuvre de mesures en 2021 et la préparation d'une loi de programmation pluriannuelle, le tout couronné le 1er décembre par une conférence scientifique sur le métier de professeur au XXIe siècle.

Outre la fâcheuse manie du gouvernement d'accaparer la référence historique des accords de Grenelle pour des causes diverses, on ne peut s'empêcher de comparer l'ampleur des mesures issues des discussions entre gouvernement et syndicats en 1968 avec celles annoncées par Jean-Michel Blanquer. En la matière, on reste dans la petite histoire...

400 millions pour plus de 860 000 professeurs

Le ministre n'évoque même plus les ont circulé en janvier (10 milliards d'euros sur 15 ans), se contentant pour l'instant de 400 millions inscrits dans le projet de loi de finances 2021. 400 millions pour plus de 860 000 professeurs... Quant à la loi de programmation pluriannuelle, aucune indication sur le calendrier, aucun montant envisagé... à 18 mois de l'élection présidentielle.

Il continue à corréliser les questions de revalorisation à des mesures touchant aux différents métiers de l'éducation et a transmis aux organisations syndicales

les agendas comportant 17 groupes de travail ! Si certaines thématiques comme celle de l'égalité professionnelle femme/homme requièrent des mesures rapides, d'autres suscitent plutôt de l'inquiétude et rappellent furieusement des tentatives antérieures pour modifier les missions, individualiser davantage les rémunérations et/ou donner plus de poids aux hiérarchies locales. Pire encore, ces sortes de tables rondes sont organisées par des personnes de la société civile. Ici un rugbyman célèbre, ici un écrivain, et ne donnant que peu de poids aux enseignants dans ces dialogues.

Déjà les discussions lancées en janvier après une grève majoritaire contre la réforme des retraites avaient laissé entrevoir la couleur de la revalorisation vue par Jean-Michel Blanquer, celle de maigres augmentations en contrepartie de nouvelles tâches. Le ministre a déjà donné le signal en faisant passer un décret imposant un temps de formation continue pendant les congés, une seconde heure supplémentaire année (HSA) obligatoire... mesures qui conditionnent un surcroît de travail. Cela ne s'appelle pas revaloriser...

La question de la revalorisation de nos salaires est pourtant une question centrale. Pour le SNES-FSU, elle passe en particulier par l'amélioration des grilles, l'aménagement des fins de carrière, le doublement de l'ISOE et des indemnités afférentes des CPE, profs doc et Psy-ÉN.

DÈCÈS DE LOUIS ASTRE

La FSU du Cher tient à rendre hommage à Louis Astre. Pour cela, rien ne vaut l'hommage écrit par Gérard Aschieri :

C'est avec une grande tristesse que j'ai appris le décès de Louis Astre. Je l'avais revu régulièrement lors des congrès de la FSU et je me rappelle sa faconde souriante, son esprit acéré et ses souvenirs passionnants d'une vie riche d'engagements.

Louis a été en effet une figure du syndicalisme enseignant et notamment de la défense de la laïcité, engagement auquel il est resté fidèle toute sa vie.

Son second combat était l'enseignement technique, qu'il a défendu comme adhérent du SNET - dont il a été secrétaire général - puis du SNES.

Enfin militant depuis la seconde guerre mondiale, membre important du courant UID, il a exercé des responsabilités nationales à la FEN, comme responsable du secteur Laïque puis de celui Droits et Libertés. Il a

représenté la FEN au Conseil Economique et Social, a fondé l'Institut de recherches de cette fédération (aujourd'hui Institut Henri Aigueperse) et a été le premier président de l'IREs.

En 1993, lorsque le SNES a été exclu de la FEN, Louis, opposé à la scission, est resté dans son syndicat, le SNES et a donc milité à la FSU : il est le fondateur et le premier président de son Institut de Recherches. Ce parcours militant témoigne de sa fidélité à un syndicalisme réformiste et unitaire, qui lui faisait critiquer la mue de la FEN en UNSA éducation. Toutefois, fidèle en engagements, il a toujours conservé de bonnes relations avec nombre de militants de cette fédération.

Louis était un débateur remarquable, précis et rigoureux dans son argumentation. Il manquera au syndicalisme enseignant, qui lui doit beaucoup.

Le syndicalisme et singulièrement le syndicalisme enseignant lui doit beaucoup et il mérite notre hommage.